

	<b>FICHE DE POSTE INFIRMIER(E)</b>	<b>CLASSIFICATION : P1 N ° : 2023- 58</b>
		Page 1/4

## Pôle Administration- Direction des Soins- Pool de renfort et d'appui aux soins

### - Informations générales -

**Intitulé du poste** : Infirmier(e) / Équipe de soutien de jour.

**Responsables Hiérarchiques** :

- Coordonnateur Général des Soins : M. FLOREAN.
- Directrice des Soins : Mme HIDOUX.
- Cadre de Santé : Cadre de la direction des soins

**Responsables Fonctionnels** :

- Cadre de santé de permanence de 17 h à 22 h
- Directeur de garde

**Lieu de travail** :

- Les unités intra hospitalières du CH Charles Perrens
- Autres établissements de santé.
- Dans le cadre des hospitalisations sous contrainte, interventions extérieures (domiciles patients, commissariats, autres établissements de santé, etc.).
- MAS de St Médard en Jalles

### - Références réglementaires et/ou institutionnelles -

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-20, L 352 à L 352-4, L 352-6.

### - Mission et activités du poste -

**Mission et fonctionnement général du poste** :

L'infirmier-e (IDE) exerce son activité dans le cadre d'un soutien aux équipes soignantes des unités de soins. Il vient en renfort de la suppléance de jour pour conforter ses missions et ce dans le respect du référentiel d'activités et de compétences du métier d'infirmier et du référentiel de compétences de l'IDE du CH Charles PERRENS.

## Fonctionnement général du poste :

L'IDE fait partie intégrante d'une équipe de soutien de jour composé de 4 AS et de 6 IDE gérée par un cadre de santé de la Direction de soins. A ce titre il doit participer aux réunions institutionnelles de « l'équipe de soutien de jour » et à l'atteinte des objectifs d'équipe déterminés par le cadre de santé référent. L'IDE est pré-affecté sur une unité de soins d'un pôle de santé et reste mobilisable en cas de besoin dans le cadre de ses horaires et jours de travail établis selon le planning réalisé par le cadre de la Direction des soins.

L'IDE s'inscrit dans une dynamique d'approfondissement et d'amélioration des connaissances notamment en psychiatrie et dans les textes qui régissent les soins sans consentements.

Ses missions sont déclinées en :

**1- Constituer un équipage pour les admissions, réintégration, réadmission** des patients en hospitalisation sans consentement, principalement ceux relevant d'une mesure d'ASPDRE (en binôme composé d'au moins 1 IDE).

**2- Permettre les subsistances** : soit en accompagnant le patient, soit en remplaçant un agent qui accompagne un patient hospitalisé pour des soins somatiques (le principe de l'accompagnement du patient par un soignant qui le connaît doit être respecté).

**3- Accompagner ou remplacer** un agent accompagnant un patient pour des soins ou examens somatiques urgents ou consultations externes (même principe à respecter).

**4- Accompagner un patient** du SECOP ou de la post-urgence pour un transfert, un examen urgent ou une hospitalisation non prévue.

**5- Renforcer les équipes en cas d'augmentation d'activité**

**6- Assurer les acheminements de médicaments** de la Pharmacie de Pellegrin vers les unités du CHCP (pour les toxiques uniquement par un IDE)

**7- Participer en cas de besoin** aux appels à renforts urgents en unité de soins en cas d'utilisation du PTI ou d'utilisation du 55.

**8- Assurer le remplacement** d'un soignant en cas d'absentéisme inopiné de courte durée, lorsque celui-ci ne peut être géré en interne (au sein de l'unité ou du pôle)

**Cependant, il est à noter que l'agent de pool devra, sur sollicitation du Cadre ou du Directeur d'astreinte, quitter l'unité si une des missions 1, 2, ou 3 se présente, afin de la prioriser.**

## **- Caractéristiques de maîtrise du poste -**

### **Diplôme et/ou qualification :**

- Diplôme d'État d'infirmier.
- Diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

### **Connaissances :**

- Connaissances en pathologies psychiatriques (ou est en mesure de les acquérir).
- Connaissances somatiques permettant l'identification des situations d'urgence,
- Connaissances du cadre réglementaire des différents modes d'hospitalisation et soins

sous contrainte (ou est en mesure de les acquérir rapidement).

- Connaissances des textes régissant le métier d'infirmier dans la fonction publique et le cadre réglementaire de la collaboration Infirmier / Aide-soignant.
- Connaissance des protocoles et procédures internes à l'établissement (ou est en mesure d'en prendre connaissance sur l'outil informatique institutionnel)

### **Savoir être :**

- Posséder des capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse.
- Adopter une attitude bienveillante, rassurante et neutre dans le cadre des hospitalisations sous contrainte.
- Faire preuve de calme et de diplomatie dans les rapports avec les différents interlocuteurs.
- Savoir se positionner dans sa fonction auprès des différents interlocuteurs et travailler en collaboration avec les aides-soignants.
- Savoir s'adapter à des situations très diverses et aux contraintes du poste.
- Est en capacité d'adopter une position réflexive en questionnant ses pratiques.
- Savoir être autonome.
- Savoir être disponible et mobilisable.

### **Savoir-faire :**

- Exercer une pratique conforme à la réglementation et à la législation en matière de sécurité et de qualité des soins.
- Appliquer les protocoles et les procédures institutionnels.
- Être capable d'organisation et de méthode.
- Être en capacité d'évaluer rapidement et précisément toute situation.
- Faire preuve d'autonomie et savoir prendre des initiatives.
- Faire preuve d'adaptabilité et de disponibilité liées aux contraintes du poste.
- S'impliquer dans le recueil de données et la traçabilité de l'activité infirmière.
- Savoir utiliser les outils informatiques institutionnels.
- Savoir rendre compte à la hiérarchie.

## - Relations -

### **Relations internes :**

- Coordonnateur Général des Soins.
- Directeur des Soins.
- Cadres de santé.
- Praticien hospitalier de garde.
- Administrateur de garde.
- Infirmiers des unités de soins.
- Service des transports sanitaires.

## **Relations externes :**

- Autres équipes de soins des établissements extérieurs.
- Forces de l'ordre
  - Mairies.

## **- Spécificités du poste -**

- Poste à temps plein de jour
- Horaires en 12 heures avec une durée hebdomadaire moyenne de travail de 36 heures /semaine.
- 1 week-end sur 3 sauf en période de vacances 1 week-end sur 2.
- horaires de 9h00 à 21h00 du lundi au dimanche et jours fériés.